

PROJET DE LOI

adopté

le 16 novembre 1990

N° 38

S É N A T

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1990 -1991

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

autorisant l'approbation d'une convention contre le dopage.

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 14 et 76 (1990-1991).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de la convention contre le dopage, signée à Strasbourg le 16 novembre 1989 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 16 novembre 1990.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 14 (1990-1991), Sénat.